



CRISE SANITAIRE MONDIALE DU COVID-19 ET CONFINEMENT GENERALISE

CONFERENCE TELEPHONIQUE DIRECTION GENERALE DU 14 AVRIL

Informations données par la Direction Générale :

Point de situation :

- 60 agent.es sont déclarés atteints du COVID19.
- 26993 agent.es sont en **télétravail** et 2289 agents **sur sites**.
- Les autres personnels sont en congés, en autorisations d'absence payée, en arrêt ou gardes d'enfants (**la garde est prolongée jusqu'au 11 mai**).
- **Personnels publics** : report des congés 2020 possible jusqu'au 10 mars 2021.
- 5 millions de **masques** ont été commandés
- La **charge GDD va augmenter** : les bi-compétents vont être mobilisés; un appel aux retraité.es va être organisé !!!
- **Conseiller.e Référent.e Indemnisation et Pack de démarrage** sont reportés à 2021.
- La **négociation télétravail** est annulée.
- Une **note sur les congés** est en cours de rédaction. **5 jours de RTT pourraient être imposés à tous les personnels : point à l'étude par la DG** (rendu possible par la loi d'urgence du 23 mars 2020 !).
- Le déplaçonnement du **CET** - possible pour les personnels de statut privé - (15 jours) est en cours d'arbitrage.
- L'**attribution d'une prime** est toujours en discussion. La DG n'y est pas favorable car tous les personnels ne pourront en bénéficier et estime que cela serait clivant.
- **Agent.es en télétravail exceptionnel** : l'attribution d'un dédommagement sur la base d'une note de frais est à l'étude.
- Le taux d'actualisation est de 93,21%. 30 000 DE feront l'objet d'un appel sortant (ASS et DE s'actualisant sur site habituellement).
- L'**offre raisonnable d'emploi** reste dans l'ESI simplifié, mais sans possibilité de recours à la Gestion de la liste.
- **ESI** : la DG appelle à la modération, 3 ESI par jour mais déclare qu'elle ne l'écrira pas !!!
- Les DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) vont être relancés dans les établissements.

Point à l'étude, spécifiques Pôle emploi ou impactant PE :

- Un décret devrait modifier les conditions d'arrêt maladie pour les personnes fragiles. Il faudra alors passer par son médecin traitant (à ce jour il s'agit de l'attestation sur l'honneur).
- Des groupes de travail d'étude des possibilités de sortie du confinement sont toujours en cours. Les choix finaux seront présentés la semaine prochaine et feront l'objet d'info/consultation dans les CSE.
- Le DGI déposé au niveau national par FO a été levé (nous attendons le cerfa de levée du DGI)
Cette levée ne concerne pas plusieurs DGI posés notamment par le SNU et toujours en cours en régions.



www.snutefisu.fr/pole-emploi

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi